



Ville de
Breil sur Roya

DEPARTEMENT DES
ALPES-MARITIMES

ARRONDISSEMENT DE NICE

MAIRIE DE BREIL-SUR-ROYA

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

en exercice	19
présents	16
votants	18

Le mercredi 12 avril 2023 à 20H00, le Conseil Municipal de la commune de Breil-sur-Roya dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie sous la présidence de M. Sébastien OLHARAN Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 29 mars 2023

DELIBERATION

N° 49/2023

PRÉSENTS : Audrey ROSSI, Daniel GIORDAN, Marie-Lou ALLAVENA, Thierry GUIDO, Marylène WALKOWIAK, Colette BENOUAHAB, Paul REY, Herbert WOLFERS, Karine BOETTI, Julia BONNET, Francis FRECOURT, Jean-Louis TAYLOR, Renaud LEFEBVRE, Isabelle SAUVE, André IPERT.

OBJET :

Modification du plan de
financement pour la
démolition et reconstruction
d'un bâtiment pour les
services techniques

ABSENTS : Jérôme BOUERI, Michel BRAUN, Danielle GASTALDI.

ONT DONNÉ POUVOIR : Jérôme BOUERI à Julia BONNET, Michel BRAUN à André IPERT.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Isabelle SAUVE

Rapporteur : Sébastien OLHARAN, Maire

Monsieur le Maire rappelle que lors de la réunion du 11 janvier 2023, le Conseil Municipal avait approuvé le plan de financement pour la démolition et la construction d'un bâtiment pour les services techniques.

Monsieur le Maire propose de modifier le plan de financement, joint à la présente délibération, comme suit :

Le montant de l'opération est de 1 696 000 € HT.

Monsieur le Maire présente le plan de financement joint à la présente délibération et sollicite l'aide de l'État, à hauteur de 30% du montant total HT, et l'aide du Département, à hauteur de 70% du montant total HT, afin de financer cette opération.

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

APPROUVE la demande de subventions pour l'opération de Démolition de l'ancien bâtiment et la reconstruction d'un nouveau bâtiment pour les services techniques.

APPROUVE la modification du plan de financement.

AUTORISE Monsieur le Maire à lancer cette opération.

INDIQUE que l'opération correspondante sera inscrite au BP 2023 en section d'investissement au chapitre et article correspondant.

Ainsi fait et délibéré à Breil-sur-Roya les jour, mois et an que dessus.

Le Secrétaire du Séance

Isabelle SAUVE

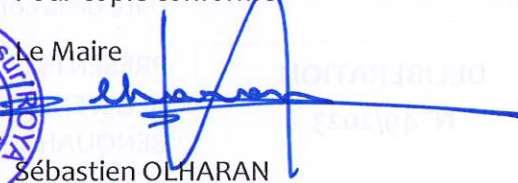


Pour copie conforme

Le Maire



Sébastien OLHARAN




Délibération rendue exécutoire par publication
et transmission en Préfecture le



Le Maire

Sébastien OLHARAN





Ville de
Breil sur Roya

PLAN DE FINANCEMENT

OBJET : DEMOLITION DE L'ANCIEN BATIMENT ET CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU BATIMENT POUR LES SERVICES TECHNIQUES

DEPENSE :


Montant 1 696 000 € HT

RECETTES :

ETAT 30% € 508 800.00
DÉPARTEMENT 70% € 1 187 200.00

TOTAL TTC : 2 035 200.00 €

FAIT À BREIL-SUR-ROYA, le 12/04/2023

Le Maire,

Mairie de BREIL SUR ROYA
Sébastien OLHARAN
06540